mouvement écologique

. 026

STATEC
M. le directeur Serge Allegrezza

Luxembourg, le 4 avril 2024

Monsieur le directeur,

Par la présente, nous nous permettons de vous demander si vous disposez des informations suivantes et de bien vouloir nous les transmettre le cas échéant, ceci conformément au droit à l'information :

- Quel est l'impact financier de la taxe carbone par décile et par sous-groupe de ménage (célibataire, monoparental, couple sans enfant, couple avec enfant(s)) dans la période 2021-2023 ?

- Dans quelle mesure l'allocation de vie chère et le crédit d'impôt ont-ils compensé durant cet espace de temps le surplus des coûts des ménages dans les Q1 et Q2 ?

- De façon générale, disposez-vous de données concernant les catégories de ménage profitant de l'allocation de vie chère ?

- Quelle est l'incidence de la taxe CO_2 sur le coût et la consommation des carburants et des énergies fossiles par décile entre 2021 – 2023 ?

- Quelles ont été les recettes globales de la taxe carbone et quel est le montant global que l'Etat a investi dans les instruments de redistribution sociale en 2021, 2022 et 2023 ?

- En ce qui concerne le plafonnement/ la limitation du prix de l'énergie décidé dans le cadre des accords tripartite : est-ce que le STATEC dispose de données concrètes concernant l'impact financier de cette mesure pour les différentes catégories de ménage et pour les différents secteurs industriels ? Quelles auraient été les répercussions sur le système d'indexation si ce plafonnement / cette limitation n'aurait pas été décidée ?

Mouvement Ecologique asbl Friends of the Earth - Luxembourg 6, rue Vauban L-2663 Luxembourg Tél: (+352) 43 90 30-1 Fax: (+352) 43 90 30-43
meco@oeko.lu www.meco.lu CCPLLULL: LU16 1111 0392 1729 0000 BCEELULL: LU20 0019 1300 1122 4000 RC: F1036

- Nos pays voisins ont respectivement vont augmenter leur taxe CO_2. Or, la modélisation du PNEC repose sur un différentiel du prix de carburant entre le Luxembourg et les pays voisins. Disposez-vous de modélisations permettant d'analyser quelle différence de prix s'avère nécessaire afin que la mise en œuvre des finalités du PNEC ne soit pas mise en cause, ceci afin de disposer de données permettant de décider le cas échéant des modifications à la taxe CO_2. au Luxembourg ?

- Le gouvernement favorise une politique promouvant une certaine sélectivité sociale pour différentes mesures d' « aides ». Or, afin de bien pouvoir définir les modalités concrètes pour mettre en œuvre cette sélectivité, il est de mise de bien pouvoir apprécier l'impact de telle ou telle mesure.

  * Est-ce que les Ministères concernés, notamment le Ministère de l'Environnement, vous mettent à disposition les données individuelles des demandeurs/bénéficiaires des subsides actuels (situation du ménage, système de chauffage etc.) ?

  * Est-ce que vous seriez à même de compléter ces informations par d'autres données (administratives ou issues d'enquêtes) qui permettraient d'identifier des critères sociaux sélectifs potentiels?

  * Disposez-vous également des outils nécessaires pour évaluer l'impact de tels critères sur les objectifs climatiques à moyen et à long terme?

- Disposez-vous de données permettant de définir les « déchets fiscaux » en relation avec les voitures de service ? Est-ce que votre administration dispose de données concernant les catégories de ménage profitant de ces avantages fiscaux ?

D'autre part, notre organisation serait intéressée à connaître les répercussions d'un autre système d'agencement du prix de l'énergie permettant de limiter les impacts sur le système d'indexation, tout en tenant compte davantage de la consommation énergétique. Pouvez-vous estimer les répercussions d'un modèle, dans le cadre duquel le gouvernement déciderait de ne pas « plafonner » le prix de l'électricité et du gaz comme décidé au niveau de la tripartite, mais de facturer le prix « réel » de l'électricité/gaz **sans** les *coûts liés aux éseaux.*

- A quel niveau le prix de l'énergie et du gaz ce cas se situerait-il selon vos estimations?
- Quelles pertes de recette seraient probables par rapport à un prix englobant les coûts liés aux réseaux ?
- *Quel serait dans ce cas de figure l'évolution du taux d'inflation pour 2025 ?*

Tout en vous remerciant d'avance vivement de votre compréhension et de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur Allegrezza, l'expression de nos sentiments respectueux.

Blanche Weber
présidente